

VÉRIFICATION QUALITÉ PRODUIT (VQP) **DO.GEN.18 du 02/04/2026**
IDEALLUX SRL SE RÉSERVE LE DROIT DE COMMUNIQUER LE REFUS SOUS 10 JOURS OUVRÉS À COMPTER DE LA DEMANDE.
CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE ENVOYÉ DÛMENT COMPLÉTÉ DANS TOUTES SES PARTIES AUX ADRESSES
pour vérification technique [quality@ideallux.it] ou pour vérification commerciale [resi@ideallux.it]
ou par FAX au 0381/669709

Client :	Code :	Date :
Agence :	Fax :	
Personne à contacter :	Email :	
Transporteur du client :		
Destination finale du produit réparé / remplacé :	Tél :	

AUTORISATION : En cas d'acceptation de la demande de vérification, nous attribuerons un protocole à votre demande (VPQ n°). Un e-mail sera envoyé au demandeur avec en pièce jointe une page divisée en deux parties. La partie supérieure indique la distinction entre l'autorisation Technique ou Commerciale, le Numéro et la Date du protocole, ainsi que le motif de l'Autorisation accordée. La partie inférieure, à découper, servira d'étiquette à apposer bien visible à l'extérieur de l'emballage, avec l'indication des articles et des quantités des produits à renvoyer, la date limite d'envoi, le protocole VPQ, l'expéditeur et le destinataire.

Emballage : les produits retournés devront nous parvenir dans leur emballage d'origine ou dans un emballage adapté garantissant leur transport.

Destination : indiquer la destination du produit si elle diffère du siège (ex. agence différente du demandeur, chantier, installateur)

Transport : le nom du transporteur avec lequel le client a un accord, ou le moyen utilisé pour la livraison du matériel retourné, devra être indiqué au moment de la demande. Les frais, risques et assurance sont à la charge du client si le retour n'a pas encore été autorisé. En cas de retour autorisé, nous indiquerons le transporteur à utiliser, que vous devrez réserver pour effectuer l'expédition en port dû (frais à la charge d'IDEALLUX).

Frais de port à la charge de : sauf accords particuliers, pour les pannes constatées dans les 15 jours suivant la livraison de la marchandise, les frais de transport sont entièrement à la charge d'IDEALLUX S.R.L. (aller et retour). Du 15e jour jusqu'à 2 mois, ils sont répartis équitablement (aller à la charge du client, retour à la charge d'IDEALLUX S.R.L.) ; au-delà de 2 mois, entièrement à la charge du client (aller et retour).

Restitution du bien concerné : devra impérativement avoir lieu avant la date indiquée dans l'annexe qui vous a été envoyée. Le bordereau de livraison (DDT) de retour devra mentionner dans les annotations la référence au numéro et à la date de notre DDT de livraison, ainsi que le numéro de VPQ (Vérification Qualité Produit) fourni pour l'acceptation par IDEALLUX S.R.L. Il est notamment convenu qu'il ne sera en aucun cas possible de prolonger automatiquement le délai indiqué pour l'envoi du bien, IDEALLUX se réservant la faculté de le refuser passé ce délai.

PRODUIT FAISANT L'OBJET DE LA VÉRIFICATION

Numéro DDT et/ou Facture d'achat	DU (date)	CODE PRODUIT ET N° DE SÉRIE	Qté	MOTIF DE LA RÉCLAMATION OU DE LA DEMANDE DE VÉRIFICATION *
-------------------------------------	-----------	--------------------------------	-----	---

* si la réclamation concerne des alimentations ou des groupes de secours, merci d'indiquer la marque et le modèle des composants concernés.

Responsabilité : les produits doivent être conservés et utilisés par le client avec le plus grand soin et la plus grande diligence. IDEALLUX S.R.L. n'est pas responsable des dommages causés aux appareils dans lesquels ils sont intégrés, l'intégration devant être précédée d'essais raisonnables et compétents et effectuée selon des critères de professionnalisme et de précaution.

Dommages et/ou pièces manquantes : les produits retournés doivent être complets dans toutes leurs parties (notice d'utilisation, accessoires, etc.), avec l'emballage d'origine ou un emballage adapté garantissant leur transport. Si la pièce retournée ne présente pas le défaut déclaré, est incomplète de tous ou de certains des accessoires précédemment spécifiés, ou si le formulaire précisant le défaut dûment rempli est manquant, les frais engagés pour le diagnostic seront facturés. En outre, suite à une contestation écrite d'IDEALLUX S.R.L., le client s'engage à indemniser le dommage, jusqu'à concurrence de la valeur totale.

Frais de vérification à la charge du client : pendant les phases de vérification et de réparation des produits défectueux reçus, s'il apparaît que la cause n'est pas imputable au processus de production ou à des composants défectueux, mais qu'elle est plutôt liée à l'installation ou au système (par ex. surtensions appliquées), une contribution aux frais de transport, de manutention, de vérification et de gestion du dossier sera facturée. Cette facturation indiquera les motifs pour lesquels la garantie ne s'applique pas.

IDEALLUX S.R.L.

TAMPON ET SIGNATURE DU CLIENT

.....

.....